



Conférence de presse du 29 mars 2010

Intervention de François Longchamp

Etat des lieux de l'emploi après 18 mois de crise

1. Introduction

La crise financière et économique qui a secoué le monde depuis 2008 est sans précédent depuis la 2^e guerre mondiale. Selon la Banque mondiale, le PIB mondial a reculé de -2,2% en 2009, soit la première baisse depuis 1945.

Autrement dit : le monde a connu une très forte récession. Une récession encore plus forte dans les pays industrialisés, nos principaux partenaires économiques, que dans le reste du monde. Les pays de l'OCDE ont subi une perte de -3,5%, les Etats-Unis de -2,4%, le Japon de -5%. L'Union européenne (UE 27) observe un recul de -4,1% en moyenne, avec des baisses importantes dans les économies les plus influentes du continent : -5% en Allemagne et en Grande-Bretagne, -4,7% en Italie, -2,2% en France.

En Suisse, le repli du PIB n'aura été « que » de -1,5%, ce qui est tout de même le pire résultat depuis la crise de 1975-1976, qui avait suivi le grand choc pétrolier. La crise de 2009 est donc pire que celle des années 1991-1993, qui avait suivi la réunification allemande.

Nous nous sommes donc trouvés, au plan mondial, dans la plus profonde crise économique depuis la Grande dépression. Une situation qui ne peut pas, hélas, épargner la Suisse et Genève en particulier, dont l'économie est très ouverte vers l'extérieur. Pour mémoire, la Suisse avait eu besoin de 10 ans pour retrouver le nombre d'emplois qu'elle comptait avant les crises de 1975 et 1991. Les conséquences ont été douloureuses, en Suisse comme à Genève : les personnes qui avaient perdu leur emploi en période de récession peinaient à en retrouver une fois la croissance revenue : leur capital humain s'est dévalorisé, leur attractivité auprès d'employeurs potentiels aussi. Ainsi, après chaque crise économique, on est passé du chômage conjoncturel à un chômage structurel beaucoup plus difficile à réduire. Va-t-on connaître la même situation ? Quels sont les secteurs qui présentent le plus de risques ? Quelles sont les politiques publiques que nous devons mettre en place pour éviter que cette nouvelle crise conduise à mettre définitivement sur le carreau des milliers de demandeurs d'emplois ? Voilà les enjeux de cette conférence de presse.

2. Les grandes tendances chômage à Genève

Depuis août 2008, la hausse du nombre de chômeurs est, grosso modo, de 35% à Genève (+84% au niveau suisse).

A Genève, le nombre de chômeurs inscrits avait connu une baisse régulière jusque vers l'été 2008. Le véritable début de la crise, en terme d'inscription de chômeurs, est en septembre

2008, où l'OCE accueille 1768 nouveaux chômeurs. Dès ce mois, on observe que le nombre de nouveaux chômeurs inscrits, chaque mois, restera très élevé (en moyenne 1776).

Des entreprises souffrent, des employés perdent leur travail. Mais cette crise est étonnante, car malgré cela, Genève continue de créer globalement des emplois. Même en 2009, on termine l'année avec 0,4% d'emplois en plus que fin 2008. Une hausse modeste, comparée à 2008 (+2.4%).

C'est ce qui explique que, malgré la crise économique, malgré la hausse du nombre de personnes qui s'inscrivent au chômage (en moyenne 1'786/mois en 2009), l'économie n'est pas atone. Chaque mois, environ 720 personnes quittent le chômage pour retrouver un emploi. Et 750 quittent le chômage pour d'autres raisons (renoncent à travailler, quittent Genève, etc.).

L'effectif global des chômeurs, pourtant, augmente en moyenne de 314 personnes par mois. La masse salariale, elle, progresse de 4,5% en 2009 en termes nominaux (ou 5% en termes réels, l'indice de prix à la consommation ayant baissé).

Ce que nous déduisons de ces premières grandes tendances, c'est que l'économie genevoise continue de créer des emplois, mais pas dans les mêmes secteurs que ceux où elle en perd. Voilà ce qui rend les choses plus complexes pour les demandeurs d'emplois et pour ceux qui les aident dans leurs démarches.

3. L'évolution et les perspectives secteur par secteur

Nous l'avons dit et répété à plusieurs reprises, le secteur le plus touché de l'économie genevoise est celui lié à l'exportation. Je tiens à souligner ici que l'économie genevoise bénéficie de certains éléments stabilisateurs, uniques en Suisse voire en Europe. C'est le cas notamment de toute l'économie liée aux représentations diplomatiques et aux organisations internationales. Ces emplois ne sont pas comptabilisés dans les chiffres présentés ce jour. Mais ils génèrent toute une activité commerciale, hôtelière et de services qui est ainsi partiellement préservée des fluctuations conjoncturelles.

Nous allons observer quelques secteurs et l'évolution du nombre de chômeurs entre fin août 2008 (qui était le moment où le chômage était au plus bas) et février 2010 (chômage le plus haut). Les évolutions sont évidemment spectaculaires par rapport à la période observée. Mais si on étend la période d'analyse, elles conduisent, dans la quasi-totalité des secteurs, à retrouver proche des taux de chômage de janvier 2007, avec des écarts relativement faibles. La crise a détruit en 18 mois les emplois qui avaient été créés les 18 mois précédents. Avec, cependant, des secteurs plus ou moins touchés. Ce sont l'industrie, le bâtiment, l'informatique et la banque.

3.1. Exportation et industrie

Le secteur le plus touché est clairement celui des exportations en général et de l'industrie en particulier. La valeur des exportations (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art) 2009 a chuté de 19,5% par rapport à 2008. Jamais une telle baisse n'avait été enregistrée depuis que des statistiques existent sur ce chapitre (1972). La baisse est nettement supérieure à celle observée en Suisse (12,6%).

Cela a entraîné en 2009 une baisse de 2,8% du nombre d'emplois dans le secteur secondaire. Il y a 1'070 chômeurs de plus dans l'industrie - bâtiment compris - en 18 mois (depuis août 2008), soit une hausse de chômeurs inscrits 115.6% ! La hausse

est encore plus lourde dans le secteur horloger, avec une progression de 279% (343 personnes inscrites).

Cela a évidemment entraîné un impact fort sur des secteurs qui fournissent des services à ces entreprises, comme l'informatique (+135 personnes), mais aussi les activités de services administratifs et de soutien (+521 personnes), les activités scientifiques et techniques spécialisées (+417 personnes).

La situation est d'autant plus difficile dans le secteur industriel que c'est celui qui a le plus recouru aux mesures de réduction d'horaire de travail pour limiter le nombre de licenciements. Autrement dit, lorsque l'activité recommencera à croître, il faudra de toute manière attendre avant d'observer, dans ce secteur, des recrutements en nombre. Car les entreprises ayant recouru aux RHT vont d'abord remettre au travail leurs employés.

Les perspectives économiques pour l'année 2010 tablent sur un retour modéré de la croissance. Le mois de décembre 2009 a vu une nette progression des exportations par rapport à décembre 2008. Mais il convient de rester prudent, car les signes de reprise au niveau mondial restent fragiles. La force du franc suisse et, à l'inverse, la faiblesse de l'euro pourraient pénaliser nos exportations. De même que l'impact fiscal que pourraient avoir, dans nos partenaires économiques, les spectaculaires mesures de soutien à l'économies décidées en 2009. C'est pourquoi on doit s'attendre, dans ce secteur, à une relative persistance du chômage.

Par ailleurs, Genève connaît une relative désindustrialisation dans des secteurs à faible ou à moyenne valeur ajoutée, comme la métallurgie. La crise, avec ses effets conjoncturels, est venue s'ajouter à une évolution structurelle, avec des emplois qui ne seront pas remplacés lorsque l'économie mondiale aura retrouvé le sourire. Reportés aux chiffres de janvier 2007, le secteur industriel compte aujourd'hui 736 chômeurs de plus (58%). La seule métallurgie recense 159 chômeurs de plus qu'en janvier 2007, soit 274% de hausse, et 304 chômeurs de plus (179%) dans l'horlogerie. Nous savons donc que nous ne pourrions pas compter sur le seul retour à la croissance pour permettre à ces personnes de retrouver un emploi : il faudra, pour un nombre important d'entre elles, fournir des efforts de requalification ou de réorientation.

3.2. Bâtiment et génie civil

Le secteur du bâtiment connaît lui aussi une hausse significative (+323 chômeurs en 18 mois). Dans ce domaine, les investissements que l'Etat a engagés ou compte engager devrait améliorer la situation, mais cela suppose aussi que les chantiers puissent démarrer. Le gros œuvre a relativement bien traversé la crise en 2009, le bilan est moins bon dans le second œuvre. Ce secteur, comme l'industrie, ne nous permet pas de tabler sur un retour rapide à l'embauche.

3.3. Hôtellerie et restauration

L'hôtellerie (80% de clientèle étrangère) et la restauration, avec une hausse de 512 chômeurs, a connu aussi des temps difficiles en 2009. Mais l'évolution du nombre de passagers depuis le début de l'année à l'aéroport de Genève devrait nous promettre, dans ce secteur, une embellie en 2010.

3.4. Banque, assurance, services

A l'inverse, on observe dans le domaine bancaire par exemple que la hausse reste modérée (+ 412), et que le taux de chômage (6.8%) y est inférieur à la moyenne cantonale. Il a même commencé à baisser depuis trois mois, tout comme dans le secteur des assurances ou le secteur informatique.

3.5. Secteurs de croissance

On sait par ailleurs que certains secteurs ont toujours besoin de main-d'oeuvre, et en auront toujours plus besoin à l'avenir. C'est notamment le cas dans le domaine des soins infirmiers, de l'aide aux seniors. Ce sont des secteurs vers lesquels nous allons fournir d'importants efforts pour inciter notamment des jeunes à s'y orienter, voire à s'y réorienter. Nous avons également avec le service des emplois de solidarité développé des offres dans le domaine de la petite enfance (Mary Poppins et Chaperon Rouge) ainsi que dans l'aide aux personnes âgées (Présence Seniors) qui permettront de réorienter vers ces secteurs d'avenir des personnes fragilisées.

4. L'évolution par catégorie d'âge

On parle souvent du chômage des jeunes en montrant des chiffres effarants, qui peuvent induire des interprétations erronées. Bien sûr, le chômage des jeunes a augmenté de 55.3% pendant cette crise. Mais je rappelle que le chômage des jeunes est celui qui est le plus sensible aux variations conjoncturelles. Un nombre important de ces jeunes chômeurs sont en effet à la recherche de leur premier emploi. C'est une évidence qu'il est plus difficile de faire son entrée sur le marché du travail lorsque celui-ci est marqué par la crise que l'inverse.

Mais si l'on observe d'autres indicateurs, plus pertinents, on s'aperçoit d'abord d'une très grande stabilité dans les proportions. Crise ou pas crise, les jeunes de 15 à 24 ans représentent, grosso modo, entre 10 et 12% des chômeurs. Les 50 ans et plus représentent, eux, entre 20 et 22%, le poids principal étant porté par les 25-49 ans (67 à 71%), une population qui est aussi celle qui a, souvent, les charges les plus lourdes à porter (bail à loyer relativement récent, charges de famille, enfants en âge scolaire, etc.).

5. L'évolution de la durée moyenne du chômage

L'indicateur le plus pertinent est celui de la durée moyenne du chômage, qui démontre la difficulté à réinsérer le marché. On observe qu'elle est proportionnelle à l'âge. Les jeunes ont une durée moyenne variant entre 130 et 200 jours, leurs 25-49 ans entre 230 et 330, et leurs aînés entre 400 et 500. Précisons que la plupart des personnes âgées de 55 ans et plus ont de toute manière droit à 520 jours d'indemnités fédérales, voire 640 selon les cas.

En étudiant la durée moyenne du chômage, il faut être attentif à un biais scientifique. Elle a généralement tendance à diminuer lorsque le chômage augmente, parce qu'il y a de plus en plus de « nouveaux chômeurs ». A l'inverse, elle a tendance à s'allonger en période de forte conjoncture, car ce sont alors les personnes les plus difficiles à placer qui restent dans la statistique.

Le travail que nous avons mené depuis une législature, en particulier avec la nouvelle loi, mais déjà depuis 2007, visait en particulier à réduire la durée moyenne du chômage. Or les chiffres nous démontrent que nous y sommes parvenus même durant la période de croissance de janvier 2007 à août 2008 pour toutes les catégories de chômeurs. Dès novembre 2008, la durée repart à la hausse pour les jeunes chômeurs. Pour les autres

catégories, ce n'est qu'en mars-avril 2009 que la tendance est de nouveau à la hausse. La crise a en effet un impact retardé sur cet indicateur.

6. L'impact des frontaliers

On a beaucoup glosé sur l'impact des frontaliers sur le chômage. Quel est cet impact? On pourrait répondre par la provocation, en se basant sur des chiffres concrets. Le chômage n'a jamais été aussi bas qu'à mi 2008, période où l'on avait délivré le plus grand nombre de permis de frontaliers. Ce que cette statistique démontre, c'est tout simplement qu'en période de croissance, la hausse du nombre d'emplois profite à tous, chômeurs genevois comme frontaliers ou travailleurs extra-européens. Ce n'est pas une grande leçon.

Ce n'est pas non plus un mystère d'observer l'inverse: la période de crise actuelle a conduit à une stabilisation du nombre de frontaliers, le nombre de permis délivrés étant aujourd'hui très proche du nombre de frontaliers quittant Genève.

Cela dit, il est certain que les frontaliers ont un impact fort sur le taux de chômage: celui de le réduire. Car je rappelle que tous les frontaliers qui ont perdu leur emploi dans le cadre de cette crise ne se retrouvent pas dans les statistiques du chômage genevois, puisqu'ils s'inscrivent dans les bureaux de chômage français. L'accord bilatéral avec l'UE précise que les cotisations sociales sont dues dans le pays où s'exerce l'activité lucrative, mais que les prestations sont versées en cas de chômage par le pays de résidence.

J'en profite ici pour rappeler le sens des accords bilatéraux que nous avons conclu avec l'Union européenne. Ils donnent aux employeurs la liberté de recruter leur personnel sur l'ensemble du territoire européen, sans préférence nationale. C'est un avantage considérable lorsqu'il s'agit de trouver la perle rare. Mais c'est aussi une responsabilité à l'égard des autres. C'est pourquoi je rappelle ici, comme je le fais régulièrement auprès d'employeurs, que cette liberté ne nous exonère pas de notre responsabilité sociale à l'égard des chômeurs. Que pour la presque totalité des emplois, en particulier des emplois faiblement qualifiés, l'Office cantonal de l'emploi est à ce jour la plus importante agence de placement, avec le fichier de demandeurs d'emplois le plus complet. Avec plus de 16000 chômeurs à Genève, l'employeur qui veut engager du personnel a toutes les chances de trouver ici chaussure à son pied, et parfois avec des aides financières conséquentes.

7. La comparaison avec la Suisse

Quelques éléments de comparaison avec le reste du pays. Genève est bien sûr le canton suisse qui conserve le taux de chômage officiel le plus élevé du pays. Cependant, l'évolution a été moins négative à Genève que dans le reste du pays depuis le début de la crise (août 2008). Le nombre de chômeurs a augmenté à Genève de 34.4%, ce qui est bien sûr énorme. Mais aucun autre canton n'a fait mieux, et la moyenne suisse est, hélas, à 84% de hausse du nombre de chômeurs. On voit très nettement les courbes évoluer en ce sens. Depuis août 2008, il n'y a eu que 3 mois durant lesquels la progression était plus rapide à Genève qu'en Suisse: mars et mai 2009, février 2010. Pourtant, notre économie a été aussi lourdement touchée que celle de la Suisse. Alors, on peut évidemment faire beaucoup de conjectures sur cette évolution. J'ai pour ma part une conviction: les réformes engagées à l'OCE et dans notre politique de lutte contre le chômage commencent à porter leurs fruits. Au lieu d'une politique qui vise à prolonger indéfiniment le droit au chômage, nous avons investi pour réinsérer les gens. Rien qu'avec les mesures cantonales que sont l'ARE et les EdS, nous avons réinséré en 2009 627 chômeurs en fin de droit, (240 EdS, 589 ARE), ceci malgré le ralentissement économique observé. En 2008, le résultat était de 667 personnes réinsérées (149 EdS, 518 ARE). Il est bon de rappeler ici que le meilleur moyen

d'éviter qu'une personne doive s'inscrire à l'aide sociale n'est pas d'y retarder son entrée, mais bien de la réinsérer professionnellement. C'est cette politique que je compte poursuivre à l'avenir avec les chômeurs de très longue durée, ceux qui ont déjà épuisé leur droit aux indemnités fédérales et qui sont parfois depuis de longues années au chômage.

8. Mesures à prendre pour l'avenir

Nous observons à ce jour que, malgré la crise, la durée moyenne du chômage a baissé pour toutes les catégories d'âge depuis janvier 2007, et elle se trouve aujourd'hui, après 18 mois de crise, à peu près au même stade qu'au début de cette crise. Mais nous savons que le retour modéré à la croissance, annoncé par les experts, ne se traduira pas par un retour rapide de l'embauche. Ainsi, alors même que nous continuons d'observer que chaque mois, entre 700 et 800 personnes retrouvent un emploi à Genève, la durée moyenne risque d'augmenter ces six prochains mois. C'est pourquoi nous nous devons d'y apporter des réponses adaptées.

Le Grand Conseil a souhaité augmenter la durée maximale d'indemnisation de 120 jours, le Conseil fédéral a accepté cette mesure dès le 1^{er} mai et jusqu'au 30 novembre prochain. Ce n'est pourtant pas une réponse satisfaisante. Augmenter le droit aux prestations ne va pas aider les gens à retrouver un emploi. Ce qui les aide, c'est de maintenir le lien avec le monde du travail, par exemple avec les PCEF. Ce qui les aide, ce sont les mesures incitatives sur le marché de l'emploi, les allocations d'initiation au travail, les allocations de formation. Et pour les chômeurs parvenus en fin de droits, les mesures cantonales comme les allocations de retour à l'emploi ou les emplois de solidarité. Ce sont probablement ces mesures qui ont fait que, malgré la crise, il y a aujourd'hui moins de chômeurs de plus de 50 ans à Genève qu'en janvier 2007 (-8.7%).

Ce sont aussi ces mesures, qui font que nous ne laissons plus les gens au bord du chemin une fois qu'ils parviennent au terme de leurs indemnisations fédérales. Ce sont elles, ainsi que l'accélération du suivi de chaque dossier de demandeur d'emploi, qui expliquent que le nombre de personnes parvenant en fin de droit n'a cessé de baisser depuis quatre ans. Il y en avait 527 par mois en 2006. Nous en étions à 409 en moyenne en 2009.

Ce chiffre augmentera ces prochains mois. En particulier parce que nous parviendrons, fin 2010, à l'arrivée en fin de droits de ceux qui ont perdu leur emploi entre novembre 2008 et avril 2009, soit le 1^{er} pic de la crise. C'est précisément la raison pour laquelle nous devons avoir de nouveaux instruments, à ce moment-là, pour réinsérer ceux qui, parmi eux, ne seront pas parvenus à trouver un emploi. C'est le sens du projet de loi 10599 que nous avons déposé en décembre 2009 visant à remplacer le RMCAS par un dispositif plus actif de retour à l'emploi, prévoyant un stage d'évaluation à l'emploi, puis un coaching personnalisé et l'accès, pour les chômeurs de très longue durée, aux emplois de solidarité et aux allocations de retour à l'emploi. L'effort financier supplémentaire qu'induera cette réforme est de 20 millions de francs par an.

9. Soutenir ceux qui travaillent

La crise économique n'a par ailleurs pas qu'un impact sur les chômeurs. De nombreuses familles rencontrent des difficultés et des situations précaires même sans perte d'emploi, et les services de l'Etat l'observent aisément. La crise cause des dommages, et le rôle de l'Etat est de les limiter.

C'est aussi pourquoi nous avons, au cours des deux dernières années, mené une politique visant à soulager les familles qui travaillent et la classe moyenne. Je le disais début 2008,

dans un grand quotidien local : « La politique sociale, pour moi, n'est pas d'ajouter une 19e prestation alors qu'il en existe déjà 18. Mais de cesser d'appauvrir celles et ceux qui peuvent s'en passer. Autrement dit, la politique sociale passe aussi par une refonte de la fiscalité. »

C'est ainsi qu'en 2010, les familles genevoises de la classe moyenne feront une économie d'impôts de quelque 250 millions de francs. C'est ainsi que pour 2010, j'ai augmenté de manière sensible les subsides assurance maladie pour les jeunes en formation. C'est ainsi qu'en 2009 déjà, mon département a supprimé les effets de seuils dans le système des subsides d'assurance maladie pour les familles, permettant aux familles de 8500 enfants d'avoir un peu plus d'argent à la fin du mois. C'est ainsi qu'avec le secteur des emplois de solidarité, nous avons mis en place dans l'économie sociale et solidaire des prestations de garde d'enfants à domicile pour venir en aide aux familles qui travaillent. Nous avons aussi augmenté les allocations familiales et de naissance pour les familles avec plus de deux enfants.

Mais la réforme la plus importante, à venir, est l'introduction de prestations complémentaires familiales. Ce projet de loi 10600, déposé en décembre dernier, permettra de compléter les revenus de quelque 1700 familles modestes, de la catégorie des « working poor », et de financer entièrement leurs frais de garde d'enfants. Là aussi, ce seront 20 millions de francs supplémentaires, qui viendront soulager ces trop nombreuses familles qui, chaque mois, doivent aujourd'hui recourir à l'aide sociale.

Autrement dit : même avec un retour de la croissance, que nous espérons bien sûr, la crise économique que nous venons de traverser continuera de concerner à Genève des milliers de personnes et de familles. L'office cantonal de l'emploi et l'hospice général sont précisément là pour leur venir en aide, de même que les autres services de mon département. Pour y parvenir de la meilleure manière, nous aurons besoin d'adapter la législation et nos pratiques, comme je viens de l'expliquer. C'est à cela que mon département consacrera toutes ses forces ces 18 prochains mois.